



Convention de partenariat pour
l'organisation des

« 5^{èmes} Assises Nationales de
la Biodiversité »

CENNTRE DES CONGRES DE DIJON
LES 10, 11 ET 12 JUIN 2015

Affaire suivie par :

Laurent LAGIÉ-DEFrance

Directeur

Tél : 01 45 15 09 17

Email : l.lagie-defrance@reseau-ideal.asso.fr

Sommaire

1. PREAMBULE.....	1
2. OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION.....	2
3. ENGAGEMENTS.....	2
3.1 Réseau IDEAL, en partenariat avec IDEAL Connaissances :.....	2
3.2 Engagements du Grand Dijon	4
4 DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION.....	4
4.1 Délai	4
4.2 Résiliation.....	4
5 DISPOSITIONS DIVERSES.....	5
5.1 Droit de propriété intellectuelle.....	5
5.3 Assurance-responsabilité.....	5
5.4 Règlement des litiges.....	5

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Dijon, représentée par Monsieur Alain MILLOT, en sa qualité de Président, domicilié 40 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon dûment habilitée à cet effet, par délibération en date du 17 avril 2014.

Ci-après dénommée « Le Grand Dijon »

Et

Réseau IDEAL, association domiciliée 93 avenue de Fontainebleau, 94276 Le Kremlin-Bicêtre, représentée par son Directeur, Monsieur Laurent LAGIÉ-DEFRANCE, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « Réseau IDEAL »

D'autre part,

1. PREAMBULE

Les « **Assises Nationales de la Biodiversité** » initiées par Réseau IDEAL, le Réseau « Espaces Naturels et Biodiversité » d'IDEAL Connaissances et les Eco Maires se sont déroulées successivement à **Pau** (2011), à **Grande-Synthe** (2012), à **Nantes** (2013) et à **Montpellier** (2014).

Afin de poursuivre la mutualisation au plan national des expériences entre collectivités, associations et professionnels et connaissant leurs réalisations dans ce domaine stratégique, les organisateurs ont proposé à **la Ville de Dijon, au Grand Dijon, au Département de la Côte d'Or et à la Région Bourgogne**, qui ont accepté bien volontiers, d'accueillir et de co-organiser la 5^{ème} édition de cet événement itinérant. Celui-ci se tiendra par conséquent les 10, 11 et 12 juin 2015 au Centre des Congrès de Dijon.

Monsieur Alain MILLOT, Président du Grand Dijon, qui a répondu favorablement à la proposition des co-organisateurs d'être partenaire privilégié de cette initiative, s'engage à apporter son soutien à cette 5^{ème} édition dans les conditions décrites ci-après :

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

2. OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de cette collaboration et de définir les modalités du partenariat entre le Grand Dijon et Réseau IDEAL pour l'organisation avec son partenaire IDEAL Connaissances, des « 5èmes Assises Nationales de la Biodiversité » qui se dérouleront à Dijon les 10, 11 et 12 juin 2015.

3. ENGAGEMENTS

3.1 Réseau IDEAL, en partenariat avec IDEAL Connaissances :

- associe le Grand Dijon à la construction du programme en conviant un représentant aux comités de Pilotage ou aux conférences téléphoniques réunissant l'ensemble des partenaires locaux,
- réserve au Président, aux élus et agents territoriaux du Grand Dijon des temps d'intervention lors de l'ouverture officielle, de séances plénières et/ou ateliers, leur permettant de présenter les projets et réalisations de la collectivité,
- reproduit en quadrichromie le logotype du Grand Dijon, précédé de la mention « Assises co-organisées par », sur l'ensemble des supports de promotion de l'évènement : page de couverture du programme, site internet de l'évènement, écran de séance plénière, guide du participant, annonce quadri ...
- réserve un stand au Grand Dijon sur l'espace exposition, au côté des autres partenaires publics locaux,
- met en avant les réalisations du Grand Dijon à l'occasion d'une visite de site programmées pendant les Assises,
- diffuse dans les newsletters d'information et de relance un article rédigé par le Grand Dijon présentant ses réalisations,
- autorise le Grand Dijon à diffuser sur l'évènement la documentation de son choix présentant ses actions,
- fournit au Grand Dijon:
 - 50 invitations gratuites hors déjeuner (programme papier)

- le programme des Assises sous format PDF à diffuser largement auprès des élus, services et professionnels (invitation gratuite hors déjeuner)
- le code invitation gratuite (hors déjeuner) INVDIJON pour les inscriptions en ligne (à diffuser par courrier postal ou opération de emailing)
- 10 invitations déjeuners compris par jour
- une soirée festive

3.2 Engagements du Grand Dijon

En contrepartie des différentes prestations décrites dans l'article 3.1, le Grand Dijon s'engage à :

- Verser une participation financière forfaitaire de 35 000 € T.T.C. (TRENTE CINQ MILLE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES) à Réseau IDEAL, association loi 1901, en charge de l'organisation générale des Assises.

Conditions de règlement : 50 % à la signature de la présente convention, le solde après la manifestation sur présentation du bilan quantitatif, qualitatif et financier.

- Fournir son logo (eps, tiff ou jpeg – 300 dpi), les confirmations d'interventions et le descriptif de sa visite de site dans les délais précisés par Réseau IDEAL,
- Participer au Comité de Pilotage
- Intervenir lors des conférences
- Diffuser très largement le programme et les invitations auprès de l'ensemble des acteurs locaux : élus, techniciens, professionnels, associations...
- Relayer les Assises au plan local : annonce dans ses supports de communication « papier » et informatiques, rubriques agenda, presse et TV locale...

4 DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION

4.1 Délai

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et prend fin à la production du bilan quantitatif, qualitatif et financier avant fin 2015.

4.2 Résiliation

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une de ses obligations, l'autre partie pourra résilier la présente convention sans avoir à respecter un préavis après envoi d'une lettre de mise en demeure recommandée avec avis de réception restée sans effet pendant plus de 10 jours et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

5 DISPOSITIONS DIVERSES

5.1 Droit de propriété intellectuelle

La présente convention n'a ni pour objet ni pour effet de conférer un droit quelconque au Réseau IDEAL ou au Grand Dijon sur les droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, les marques, logos, noms de domaine) de l'autre partie, autre que les droits d'utilisation pour les supports prévus pour la mise en place de la présente convention.

Il est expressément convenu que chaque partie ne pourra reproduire ou utiliser les marques ou logos de l'autre partie que pour l'exécution de la présente convention et uniquement en vue de l'apposition de ces marques et/ou logos sur les documents nécessaires à la communication sur le parrainage objet de celle-ci.

Toute autre utilisation doit être soumise à l'autorisation préalable de l'autre partie.

5.3 Assurance-responsabilité

La réalisation du projet visé à l'article 3.1 de la présente convention ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité du Grand Dijon.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions prévues au titre de la présente convention, Réseau IDEAL déclare être assuré civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

5.4 Règlement des litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties contractantes s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable du litige.

En cas d'échec de cette conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Dijon

Fait à Dijon, le

**Le Président
de la Communauté Urbaine
du Grand Dijon**

Alain MILLOT

**Le Directeur du
Réseau IDEAL**

Laurent LAGIÉ-DEFrance



La Mutuelle des Connaissances des Collectivités Locales

**Projet : 5èmes Assises Nationales de la Biodiversité
Dijon- 10, 11 et 12 Juin 2015**

Nom Projet : 15EVBODIV

Dernière MàJ : 28072014

2 jrs + 1 journée visites de sites, 600 participants
80 à 100 intervenants

prévisionnel	
Unité	Montant CHT

DEPENSES (HT)

1.1 - Organisation	Nbre de jours	Total HT
TOTAL PROGRAMME	51j	32 050 €
Contact et suivi des intervenants et gestion projet	51j	32 050 €
T Chef de projet Evénements	7j	4 550 €
T Animateur Réseaux ENB	33j	21 450 €
T Assistanat Evénements	11j	6 050 €
TOTAL PAYSAN/PANIS	16j	9 100 €
Gestion facturation	7j	4 150 €
T Cadres	3j	1 950 €
T Assistanat	4j	2 200 €
Diffusion & gestion des inscriptions	9j	4 950 €
T Elaboration du fichier, du plan de diffusion, suivi de la relance	9j	4 950 €
TOTAL COMMUNICATION	5j	14 650 €
T Relations presse locale	PM	
C Relations presse nationale	forfait	5 000 €
T Programmation, contenu et envoi de 7 lettres électroniques	5j	2 750 €
C Contenu Site web dédié : créa et mises à jour	forfait	3 900 €
C Achats espaces publicitaires	forfait	3 000 €
TOTAL PARTENARIAT	25j	19 600 €
T Recherche partenaires publics & privés	22j	14 300 €
T Assistanat	6j	3 300 €
TOTAL PREPARATION - ENCADREMENT SUR PLACE	24j	12 400 €
Coordination de l'événement/organisation et suivi logistique	11j	6 350 €
T Cadres	3j	1 950 €
T Assistanat	8j	4 400 €
Sur place (temps de montage et déplacement compris)	13j	8 050 €
T Cadres	9j	5 850 €
T Assistanat	4j	2 200 €
TOTAL POST-MANIFESTATION	8j	4 800 €
Réalisation du bilan, mise en ligne des supports, remerciements	8j	4 800 €
T Cadres	4j	2 600 €
T Assistanat	4j	2 200 €
SOUS TOTAL Organisation	152j	92 600 €
1.2 - Communication	Quantité	Total HT
PROGRAMME		21 500 €
C Conception maquettes - forfait - temps homme	forfait	4 500 €
C Edition brochures 10 000 ex. sur papier recyclé	10000 ex	5 500 €
C Programme à jour remis sur place - guide du participant	600 ex	1 500 €
C Routage postal des brochures	8000 ex	8 000 €
C Composition graphique de décoration (kakémonos, pupitre, signalétique)	forfait	2 000 €
SOUS TOTAL Communication		21 500 €
1.3 - Logistique	Quantité	Total HT
ESPACES		50 200 €
C Location des espaces	forfait	13 800 €
C Son & vidéo	forfait	6 500 €
C Personnel technique	forfait	2 900 €
C Exposition/stands, mobilier, électricité	forfait	15 200 €
C Exposition aménagement Forum	forfait	1 200 €
C Agent de sécurité + Sécurité incendie SIAAP	forfait	3 000 €
C Nettoyage	forfait	1 300 €
C Hôtesse accueil & vestiaire_5 hôtesse, 10 heures/jour	forfait	4 900 €
C Location espace déjeuners et mobilier de service	forfait	1 400 €
RESTAURATION		20 550 €
C Déjeuners des intervenants et organisateurs 50 repas/jour à 23€ht	50,0	1 150 €
C Déjeuners 1er jour (Partenaires,VIP,participants...)_23€ht/repas	300,0	6 900 €
C Déjeuners 1er jour (Partenaires,VIP,participants...)_23€ht/repas	300,0	6 900 €
C Pause café matin (400*4€) x 2jrs	400,0	3 200 €
C Pause café apres midi (400*3€) x 2jrs	400,0	2 400 €
Organisation		6 600 €
C Badges 600 exemplaires	1,50	900 €
C Mallette Ddurable, 600 unités	4,50	2 700 €
C Visites de site : location navettes pour 6 visites terrain à préciser	500	3 000 €
DIVERS		21 800 €
C Frais animateur et personnalités (à préciser selon besoins et factures)	forfait	7 000 €
C Frais intervenant étrangers (sur la base de 2 intervenants étrangers)	1500,00	3 000 €
C Frais intervenant (frais de déplacements remboursés sur factures)	forfait	3 000 €
C Affranchissement, téléphone, transporteur, déplacements	forfait	1 200 €
C Déplacement et hébergement IDEAL, frais de vie sur place	forfait	5 900 €
C Divers et imprévus	forfait	1 700 €
SOUS TOTAL Logistique		99 150 €
TOTAL DEPENSES C HT		213 250 €
TOTAL DEPENSES C TTC (+ TVA 20%)		255 900 €

RECETTES (TTC)	Montant € TTC
Collectivités Régionales	105 000 €
Grand Dijon	35 000 €
Conseil Général de la Côte d'Or	35 000 €
Conseil Régional de Bourgogne	35 000 €
Partenaires Institutionnels Locaux	75 000 €
Autres conseils généraux bourguignons, Parc du Morvan, ADEME, Agence de l'Eau RMC, Caisse des Dépôts, CEREMA, FEDER Bourgogne...	75 000 €
Industrie et Commerce	71 900 €
Biotope, ATEN, GrDF, Bouygues Construction, Suez, Véolia, UNICEM, Parcs Nationaux de France, Val'hor, Yves Rocher, Fondation Ricard, France Rail Publicité, SNCF, EDF, ONF, AP2R, La Poste, Kéolis, Novafor, Uργο, Laboratoire Fournier, Lafarge, Holcim, Affichage Decaux, FSC, Alsthom, Dijon Céréales, OPERENVI, VITAGORA	71 900 €
Partenaires Scientifiques	1 000 €
TOTAL RECETTES € TTC	255 900 €

Temps homme : Cadres 650 € HT et Non Cadres 550 € HT